

Date de convocation : 21/10/2019

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres absents excusés :	3
Nombre de membre absent :	1

Le 25/09/2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : Gérard QUETE, Michel BOURQUIN, Claude CURIE, Joël EME, Bernard WOZNY, Bernard CARDEUR, Michelle HOUSER, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Colette THERAGE.

Membres excusés : Isabelle GASSER BIZE, Michel MINARY, Adrien ROMAIN,

Membre absent : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.
Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du 27 septembre 2019.

1°) – Facturation de la location de l'ensemble du camping-gîte à l'Association Festy'VAG.

Pour sa manifestation de présentation de véhicules issus de la marque VAG, l'association Festy'VAG propose de louer l'ensemble du site Camping Gîte du Pré Bailly les 21 et 22 septembre 2019 pour la somme de mille cent sept euros et soixante centimes (1107.60€) cette opération a fait l'objet d'un contrat de location accepté par le locataire Festy' VAG.

Il convient d'émettre un titre de paiement pour encaisser cette somme, soit :

Le forfait comprenait 49 emplacements, 22 lits pour deux jours, un abattement de 60 % leur a été fait. Le montant s'élève à $556,80 \text{ €} \times 2 = 1\,113,60 \text{ €}$. Une délibération a été prise, le conseil à l'unanimité donne son accord.

2°) – Diagnostic amiante / plomb à la salle des fêtes.

Le diagnostic amiante et plomb a été réalisé ainsi que le relevé du mètre avant travaux, nous sommes en attente des résultats, ces phases servent pour la compagnie d'assurances. L'étape suivante sera la maîtrise d'ouvrage.

3°) – Les sous pentes de l'ancienne mairie sont encombrées de livres et documents divers ainsi que les œuvres de notre cher donateur, la Cie d'assurances et le service de sécurité demandent la suppression de ces encombrements. Un voyage ou deux seront nécessaires pour l'évacuation de l'ensemble des livres et les cartons d'archives obsolètes.

Le samedi 9 novembre 2019 - 8 h 30 a été retenu pour le nettoyage des sous pentes. Vendredi 7 novembre 2019 Bernard WOZNY et Rémi JEANNINGROS commenceront à vider les sous pentes.

4°) – Faut-il mettre en vente les tableaux aux enchères comme cela avait été évoqué ?

Le conseil après délibération n'est pas contre pour la vente aux enchères des tableaux mais souhaite connaître si dans le cas d'une donation la commune peut les vendre. Monsieur le Maire, va se rapprocher de Maître ZEDET afin de connaître les termes de la donation.

5°) – Révision des tarifs communaux « Droit de Place »

Le tarif de 50,00 euros de « droit de place » pour la fête patronale et 30.00 euros pour le camion de vente ambulante sont maintenus pour l'année 2020. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

6°) – Révision des tarifs communaux « Tarifs des photocopies »

Il est décidé de maintenir les tarifs concernant la régie des photocopies soit : 0.20 euros pour la photocopie en noir et blanc format A4, 0.30 euros pour la photocopies en couleur format A4, 0.40 euros pour la photocopie en noir et blanc format A3, 0.60 euros la photocopie couleur format A3. Pour les associations, la photocopie noir et blanc est à 0.10 euros et la photocopie couleur est à 0.30 euros pour le format A4. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

7°) – Révision des tarifs communaux « Camping et Gîte»

Il est décidé de maintenir les tarifs du « camping » pour 2020 soit : 4.40 euros par jour pour 1 emplacement et 1 véhicule, 2.80 euros par adulte et par jour, 1.30 euros par enfant et par jour, 2.00 euros par véhicule supplémentaire et par jour, 2.00 euros de forfait par jour pour l'électricité, 2.00 euros de forfait par jour pour utilisation de douche par un visiteur, Forfait groupe à partir de 10 personnes en tente, soit : 4.00 euros par jour, Taxes de séjour : 0.20 euros par adulte et par jour (susceptible de modification préfectorale) gratuit - de 18 ans. Location de caravane du 15 mars au 30 juin : 60.00 euros le week-end, 200.00 euros la semaine, 500.00 euros le mois. Location de caravane du 1^{er} juillet au 31 août : 70.00 euros le week-end, 250.00 la semaine, 550.00 le mois. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Il est décidé de maintenir les tarifs du « gîte » pour 2020 soit : 13.00 euros la nuitée par personne, (12.00 euros à partir de la 11^e personne) 3.00 euros le forfait pour draps jetables obligatoires, Taxes de séjour : selon méthode de calcul en vigueur (susceptible de modification préfectorale), gratuit – de 18 ans. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

8°) – Révision des tarifs communaux « Tarifs de location de la salle des fêtes»

Il est décidé de maintenir les tarifs de « location de la salle des fêtes » soit : 105.00 euros la location à la journée ou à la soirée, 160.00 euros la location pour le week-end, 35.00 euros pour la location pour un apéritif, 35.00 euros pour la location de la cuisine. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

9°) – Révision des tarifs communaux « Tarifs du service public d'eau potable et du service public de l'assainissement collectif»

Il est décidé d'augmenter de 5 % les tarifs du « service public d'eau potable » et du « service public d'assainissement collectif » compte-tenu des futurs travaux que nous

devrons réaliser pour maintenir des services de qualités, soit : Le service de l'eau, 42.00 euros la taxe fixe annuelle, 1.33 euros le mètre cube consommés. Le service de l'assainissement collectif, 49.35 euros la taxe fixe annuelle par compteur, 1.11 euros le mètre cube consommé. Il est décidé de maintenir à 200.00 euros le forfait pour la fermeture et la dépose d'un compteur d'eau et le forfait pour l'ouverture d'un branchement et la pose d'un compteur d'eau. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

10°) – Révision des tarifs communaux « Tarifs des concessions funéraires »

Il est décidé de maintenir les tarifs des concessions funéraires, soit 250.00 euros la concession trentenaire pour 2.40 m² en pleine terre, 250.00 euros la concession trentenaire pour 2 urnes au columbarium, 500.00 euros la concession trentenaire pour 4 urnes. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

11°) – Révision des tarifs communaux « taux de la Taxe d'aménagement »

Il est décidé de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 % pour 2020. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

12°) – Révision des tarifs communaux « taxe de raccordement » pour la participation à l'assainissement collectif

La participation pour l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 et est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout, supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012.

Il est décidé de maintenir la taxe de raccordement à l'assainissement collectif aux niveaux forfaitaires suivants, soit : 3000.00 euros pour une construction nouvelle, 2000.00 euros pour un logement crée dans un bâtiment existant, 1500.00 euros pour tout logement supplémentaire dans une construction nouvelle ou ancienne. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

13°) - Sécurisation des élèves à la descente du bus, demande du directeur de l'école M. BORELLA et de Mme S. BAVREL présidente du SSHVL

Afin d'assurer la sécurité des élèves la petite place en face du PROXIS va être aménagée il y aura uniquement deux places de stationnement. Le zébra va être refait la semaine prochaine. Il manque des effectifs pour faire traverser les enfants, un encadrement est à voir avec les parents. Il est demandé aux parents de discipliner leurs enfants lors de la descente du bus. Une réunion va avoir lieu avec tous les protagonistes. Un courrier va être adressé à Monsieur le Préfet. Un autre courrier va être également envoyé à la CC Loue-Lison afin que notre demande de réfection de la rue Carnot soit traitée très rapidement, pour que le bus puisse à nouveau circuler dans cette rue.

14°) - Manifestation du lundi 11 novembre : tables et bancs sont à notre charge. Une forte participation de chacun et chacune d'entre nous est souhaitable. Les rangs du conseil étaient symboliques aux dernières commémorations. Ce sera la dernière manifestation mémorielle importante de notre mandat

Les tables et le banc seront dressés par le conseil municipal, le verre de l'amitié est offert par les anciens combattants. Lieu du rendez-vous Place Saint-Vernier à 11 h 15, la commémoration commence à 11 h 30.

15°) - Bilan du mandat, bulletin municipal, vœux de la municipalité, élections : certaines règles sont à respecter

Le bilan du mandat va être réalisé par Monsieur le Maire, le bulletin municipal sera distribué au plus tard courant février, les vœux de la municipalité se feront le dimanche 5 janvier à 17 h. Les comptes rendus de toutes les associations devront parvenir en mairie avant fin décembre, date butoir 15 janvier 2020. Elections certaines règles sont à respecter.

16°) - Calendrier pour nettoyer les arbres de la Loue

A partir de janvier-février suivant les conditions climatiques, le nettoyage se fera avec le concours des pêcheurs. Pour les particuliers Bernard WOZNY va consulter le cadastre afin de trouver les propriétaires et leur adresser un courrier, les arbres menaçant de tomber devront être coupés.

17°) - Demande de cautionnement d'Habitat 25

Délibération est prise le conseil donne son accord pour le cautionnement d'Habitat 25 pour les travaux qu'ils ont exécutés, le montant garantit est de 133 200 €.

18°) - Accord du conseil pour facture exceptionnelle des Touristes du groupe Hollandais

Le maire expose :

Que cet été un groupe important de Hollandais à séjourné dans le camping de Vuillafans. Afin de ne pas trop alourdir la facture de ces clients peu communs, il a effectué une remise sur le tarif journalier ainsi que sur le tarif d'électricité compté dans les charges, c'est pourquoi le montant total s'est élevé à cinq mille neuf cent quatre vingt dix euros(5990.00€) au lieu de six mille trois cent soixante dis euros et quatre-vingt centimes (6370.80€) selon le tarif en vigueur.

Le conseil, approuve cette mesure d'autant qu'elle favorise un nouveau séjour de ce groupe pour l'été 2020. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

19°) - Accord pour la publication à paraître en 2020 pour la promotion du gîte-camping.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la publicité dans le guide « Gîtes d'étapes et refuges » pour un montant annuel de 50 €, et dans le guide aire de service « Camping car ».

20°) - Situation de Mme I. CHABOD

Le contrat de Madame DEMOUGE se termine, mission très bien accomplie. Monsieur le Maire et Claude CURIE ont rencontré le Centre de Gestion à Montbéliard qui n'a pas apporté de solutions au poste de secrétariat Mme CHABOD ayant une prolongation d'arrêt maladie de six mois. Monsieur le Maire va se renseigner s'il est possible de faire deux contrats à Mme HAhLER un contrat de 17 h pour la poste et un autre pour la commune de 18 h afin d'atteindre les 35 heures. Nous rappelons que Mme HAhLER a fait une formation pour le poste de secrétariat.

Questions diverses :

Point sur :

Le logement de l'école de la rue de Besançon, la famille DELESTRE libèrera comme convenu le logement le 30 octobre 2019. Il convient de fixer le montant des dépenses d'électricité pour août, septembre et octobre. Sachant que nous n'avons pas ouvert le circuit chauffage pour l'appartement.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	